

PROGRAMME ET METHODE DE FORMATION

LICENCE DE SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

MENTION ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES ET SANTE

FORMAPI assurera la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et sous-traitants.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **LICENCE STAPS ACTIVITES PHYSIQUES**.

Cadre réglementaire du diplôme préparé

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence (JORF n° 272 du 24 novembre 1999). Article D612-32 du Code de l'Éducation relatifs au grade de licence. Arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

- Accessible aux titulaires d'une Licence 2 STAPS.
- Pour tout changement de parcours en fin de L2 ou après une L3, l'étudiant devra constituer un dossier de candidature et le déposer au service de scolarité L3 avant la date limite indiquée.
- La constitution de ce dossier est organisée par la fiche de « Demande de changement de parcours pour une admission en L3 STAPS », disponible sur le site de l'UFR STAPS.
- La demande sera étudiée en commission après le jury de session 2 lors de chaque année universitaire.
- Un entretien individuel peut venir la compléter.

Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **LICENCE STAPS ACTIVITES PHYSIQUES** (séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **LICENCE STAPS ACTIVITES PHYSIQUES**, le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, ...).

Les mises en situations pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Contenu pédagogique

Cette formation se répartit comme suit :

Cf fiche filière
Cf calendrier

Modalités des certifications

La validation des Unités Capitalisables composant le **LICENCE STAPS ACTIVITES PHYSIQUES** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

- Les unités d'enseignement, semestres et années sont validés :
 - soit par obtention de chacun des éléments qui la (le) composent ;
 - soit par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 ;
- La validation des unités d'enseignement, semestres et années entraîne la capitalisation des crédits ECTS associés. Il en est de même pour les éléments constitutifs s'ils sont porteurs de crédits ECTS.